

RÈGLEMENT ADOPTÉ À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT À L'HÔTEL DE VILLE DE VALCOURT, LE JEUDI 04 AVRIL 2019 À 16H45 ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS:

Messieurs les Conseillers

JACQUES BLANCHARD	siège 1	PIERRE TÉTRAULT	siège 3
JULIEN BUSSIÈRES	siège 6		

L'assemblée est sous la présidence de

RENALD CHÊNEVERT MAIRE

RÈGLEMENT 611

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES
TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE
ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 450 000 \$**

ATTENDU QU' il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation à l'intérieur et l'extérieur de l'Hôtel de Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE ces travaux consistent notamment à refaire certains travaux à l'intérieur de l'Hôtel de ville (salle du conseil, cuisine, modification panneau électrique) et à l'extérieur (aménagement, pavage, réfection des façades extérieures, éclairage, et autres);

ATTENDU QUE le coût total approximatif de ces travaux taxes nettes s'élève à 450 000\$ (quatre cent cinquante mille dollars);

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} avril 2019 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer ou à faire effectuer des travaux de rénovation de l'Hôtel de ville, tel que plus amplement décrit à l'estimation des coûts préparé par M. Paul Roy, trésorier de la Ville de Valcourt et à l'estimation préliminaire de Architech Design datés du 28 mars 2019, jointes au présent règlement pour fait partie intégrante comme annexes « A » et « B »;

- ARTICLE 2. Aux fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 450 000 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus tel que plus amplement détaillé aux annexes A et B;
- ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 450 000 \$ sur une période de 25 ans;
- ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;
- ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante;
- ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention;
- ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 4 avril 2019 par la résolution 095-19 04-04

RENALD CHÉNEVERT, maire

MANON BEAUCHEMIN, greffière

ANNEXE A
ESTIMATION DES COÛTS
M. PAUL ROY

Estimation des coûts

Aménagement et pavage

Pavage	24 540,00 \$	
Bordure de béton	3 590,00 \$	
Trottoirs	5 120,00 \$	
Aménagement paysager	20 000,00 \$	
		53 250,00 \$

Autres structures

Cabanon	3 000,00 \$	
Enseigne	3 500,00 \$	
		6 500,00 \$

Travaux de rénovation intérieure

Salle du conseil	16 337,00 \$	
Cuisine	12 478,00 \$	
Mise en conformité affichage sorties d'urgences	1 500,00 \$	
Modification panneau électrique	3 791,00 \$	
		34 106,00 \$

Travaux de rénovation extérieure

Évaluation Architect Design (28 mars 2019)		275 000,00 \$
--	--	----------------------

Autres frais

Prise pour auto électrique	5 000,00 \$	
Éclairage strationnement et murale	1 500,00 \$	
Conteneur pour travaux		
location et disposition des matériax	1 600,00 \$	
		8 100,00 \$

Coût estimé des travaux		376 956,00 \$
Imprévus	10,00%	37 695,60 \$
	Sous-Total	414 651,60 \$

Taxes nettes	4,9875%	20 680,75 \$
---------------------	---------	--------------

Frais de financement

Escompte sur financement	4 000,00 \$	
Frais d'emprunt temporaire	10 000,00 \$	
		449 332,35 \$
Arrondissement		450 000,00 \$



Paul Roy (Trésorier) le 28 mars 2019

ANNEXE B
ESTIMATION PRÉLIMINAIRE
ARCHITECH DESING

ARCHITECH DESIGN

60, rue Wellington Nord, Sherbrooke (Québec) J1H 5B7
TEL 819 829-0707 819 829-9360
contact@architechdesign.ca

Sherbrooke, le 28 mars 2019

Madame Karine Boucher
Directrice générale
Ville de Valcourt
1155, rue St-Joseph
Valcourt (Québec) J0E 2L0

**Objet : Estimation préliminaire (Révision #1)
Hôtel de ville Valcourt | Réfection des façades
Projet no° 16-09-14 (110)**

Madame,

Veillez recevoir, par la présente, notre estimation préliminaire révisée pour le coût des travaux pour le projet cité à la rubrique. Le détail de l'estimé budgétaire est développé ci-après. Voici un prix budgétaire du projet :

Proposition de réfection des façades existantes :

- Démolition (revêtements existants et divers composants).
- Isolation des murs extérieurs existants.
- Remplacement des fenêtres existantes (sauf les élévations vitrées en aluminium dans la partie récente en façade).
- Nouveaux revêtements de finition extérieure.
- Travaux connexes de reprises de membranes en toiture.
- Ajouts de marquises et divers volumes architecturaux.

Coûts estimés pour ces travaux : 275 000 \$

Exclus :

- Prendre note que les items suivants sont exclus de l'estimé préliminaire des coûts :
- Aménagements extérieurs (trottoirs, galets, gazon, végétaux...): Prévoir ±20 000\$
 - Reprises et réaménagement des aires de stationnement. Prévoir ±30 000\$
 - Frais reliés aux travaux de mécanique et électricité.
 - Honoraires professionnels.
 - Contingences 5%.
 - Taxes en sus.

1) Partie fondation à surélever avec excavation :

Présentement, sur 2 côtés du bâtiment, le revêtement de brique se retrouve sous le niveau du sol ce qui cause une détérioration de celui-ci et des risques pour l'intégrité du bâtiment comme des infiltrations d'eau.

Il est proposé d'excaver, de rehausser la fondation de béton au niveau du sol et de la rendre étanche. Un estimé par un entrepreneur avant les travaux est fortement conseillé.

Les coûts budgétaires sommaires pour cette partie sont évalués à 11 000\$

2) Isolation des murs de blocs :

Le bâtiment est construit de bloc de béton et l'isolation est réduite. Pour augmenter son isolation tout en conservant un système de fixation pour les nouveaux revêtements une conception de mur est proposée incluant une membrane d'étanchéité sur les blocs de béton. Un estimé par un entrepreneur avant les travaux est fortement conseillé.

Les coûts budgétaires sommaires pour cette partie sont évalués à 30 800\$

3) Portes et fenêtres :

Le bâtiment possède présentement différents types de portes et fenêtres de qualités différentes. Cette option considère le changement des fenêtres les plus anciennes, soit celle dans les murs de blocs de béton. Cela inclut le changement de deux portes (exclus celle de la murale). La partie plus récente de l'agrandissement à l'avant n'est pas incluse non plus. Un estimé par un entrepreneur avant les travaux est fortement conseillé.

Les coûts budgétaires sommaires pour cette partie sont évalués à 30 250\$

4) Rénovation et membrane sur les murs de bois (hall) :

La partie de l'agrandissement à l'avant est faite de mur de bois et son isolation est suffisante. Toutefois, certaines parties pourraient être endommagées et une membrane d'étanchéité comme le reste du bâtiment est proposée. Un estimé par un entrepreneur avant les travaux est fortement conseillé.

Les coûts budgétaires sommaires pour cette partie sont évalués à 4950\$

5) Revêtement mural : 4 types : brique et 3 modèles de tôle :

Les revêtements proposés selon le design accepté sont des revêtements commerciaux de qualité. Certains autres revêtements moins coûteux pourraient être utilisés, mais auraient un impact sur le design. Un estimé par un entrepreneur avant les travaux est fortement conseillé.

Les coûts budgétaires sommaires pour cette partie sont évalués à 127 600\$

6) Toiture plate à refaire sur le hall:

Après observation, l'ensemble des intervenants ont conclu à la nécessité de refaire le toit plat au-dessus de l'agrandissement avant (hall d'entrée). Il n'a pas été refait en même temps que la toiture principale. Il présente des signes d'usure et la refonte de la façade nécessitera de bonnes modifications. Un estimé par un entrepreneur avant les travaux est fortement conseillé.

Les coûts budgétaires sommaires pour cette partie sont évalués à 17 600\$

7) Corniche de la toiture principale et au-dessus des portes:

Dans le nouveau design, la corniche est modifiée et la couleur est changée. De nouveaux matériaux et leur support doivent être installés. De nouvelles corniches sont prévues au-dessus des portes d'entrée principales. Un estimé par un entrepreneur avant les travaux est fortement conseillé.

Les coûts budgétaires sommaires pour cette partie sont évalués à 15 400\$

8) Murale et préparation du mur:

Dans cette proposition la murale sera retirée et entreposée par la Ville de Valcourt sous la supervision de *Murirs*, l'organisme qui fera la rénovation de la murale. Elle devra être réinstallée par l'entrepreneur. Les artisans de la murale proposent un budget préliminaire pour la rénovation de celle-ci.

Les coûts budgétaires sommaires pour cette partie sont évalués à 9 900\$

9) Nouvelle charpente:

Dans la conception du nouveau design, des volumes sont ajoutés à la structure existante. C'est le cas principalement de la structure qui sera blanche et se prolonge du côté droit ainsi que le surplomb au-dessus de la murale. Un estimé par un entrepreneur avant les travaux est fortement conseillé.

Les coûts budgétaires sommaires pour cette partie sont évalués à 18 700\$

10) Luminaires et éclairage extérieur:

Dans le nouveau design, trois luminaires créent un éclairage décoratif du mur au-dessus de la murale. Plus discret, des encastrés dans les corniches tout le tour du bâtiment sont prévus. D'autres demandes pourraient s'ajouter selon les besoins en éclairage pour le stationnement, la décoration ou une borne pour véhicule électrique : ils ne sont pas prévus dans le présent estimé. Un estimé par un entrepreneur électricien avant les travaux est fortement conseillé.

Les coûts budgétaires sommaires pour cette partie sont évalués à 8 800\$

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, mes salutations les meilleures.



Jean Mailhot, architecte

M-J.C./tech. architecture

J.ST-H./Designer

